



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220328-2022_03_022B-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 22 mars deux mille vingt-deux, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 28 mars 2022 Délibération n° 2022-03-022

Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe OM

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER sans voix délibérative

Pouvoirs : Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Martine MALLET,
Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents excusés : M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Alain URBAIN et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU.

L'exécution du budget 2021 du budget annexe OM se résume comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES	
011	Charges à caractère général
012	Charges de personnel
65	Autres charges courantes
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles
022	Dépenses imprévues

Budget 2021	CA 2021
1 770 290,81	1 768 488,38
120 000,00	116 163,53
5 900,00	5 834,13
4 174,13	2 375,10
63 695,00	63 259,58
-	-
1 964 059,94	1 956 120,72
40 500,00	40 360,88
74 131,61	-
2 078 691,55	1 996 481,60

+ Dotation aux amort.
+ Virement à la section d'inv.

RECETTES	
70	Produits des services
74	Dotations et participations
75	Autres produits courants
77	Produits exceptionnels
013	Atténuation de charges
002	Excédent de fonct. reporté

Budget 2021	CA 2021
1 610 500,00	1 654 592,94
145 000,00	144 320,79
105 000,00	126 267,37
300,00	864,14
-	-
212 752,55	-
2 073 552,55	1 926 045,24
5 139,00	995,33
2 078 691,55	1 927 040,57

+ Amortissement subventions

Section d'investissement

DEPENSES	
20	Immo incorporelles
21	Immo corporelles
23	Immo en cours
26	Participations
op°	construction déchèterie
16	Remb. capital des emprunts
040	Amortissement subventions

Budget 2021	CA 2021
-	-
403 300,00	358 134,86
-	-
2 475,00	-
1 492 960,81	1 223 439,49
632 400,00	31 849,12
2 531 135,81	1 613 423,47
5 139,00	995,33
2 536 274,81	1 614 418,80

RECETTES	
10	Dotations, et réserves
13	Subventions d'inv.
op°	construction déchèterie
16	Emprunt
002	Excédent d'inv. Reporté

Budget 2021	CA 2021
258 000,00	221 036,89
-	-
1 809 998,00	915 000,00
300 000,00	245 000,00
53 645,20	-
2 421 643,20	1 381 036,89
40 500,00	40 360,88
74 131,61	-
2 536 274,81	1 421 397,77

+ Dotation aux amort.
+ Virement de la sect° fonct.

Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe OM sont les suivants :

BUDGET ANNEXE OM	
Section de fonctionnement	
Dépenses	1 996 481,60
Recettes	1 927 040,57
Résultat de l'exercice	- 69 441,03
Résultat antérieur reporté	212 752,55
Résultat de clôture 2021 - à affecter	143 311,52
Section d'investissement	
Dépenses	1 614 418,80
Recettes	1 421 397,77
Résultat de l'exercice	- 193 021,03
Résultat antérieur reporté	53 645,20
Résultat de clôture 2021	- 139 375,83
Restes-à-réaliser :	
RAR en dépenses	263 636,00
RAR en recettes	294 998,00
solde	31 362,00

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021, rendu par les comptables du Trésor Public,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2022,

Considérant le retrait de la séance de Madame la Présidente lors du vote,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe OM de la Communauté de communes,

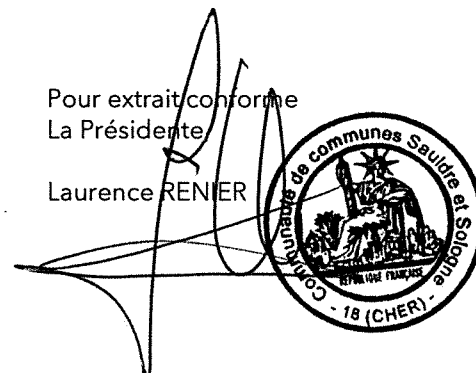
Article 2 : RECONNAIT la sincérité des restes-à-réaliser,

Article 3 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Article 4 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme
 La Présidente

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 31/03/2022 et de sa publication le 31/03/2022